

Une nouvelle université au service de la réussite des étudiants, de l'innovation et du développement économique

Le Président de la République a fait en 2007 le **choix stratégique d'investir massivement dans l'enseignement supérieur et la recherche** pour permettre à la France de tenir son rang dans l'économie de la connaissance et garantir la croissance et la compétitivité du pays. Cet effort budgétaire sans précédent s'est accompagné de réformes structurelles qui ont modifié en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur. **L'autonomie** a libéré les énergies et remis l'université en mouvement, tandis que **les Investissements d'avenir** accélèrent le développement de pôles d'excellence associant universités, grandes écoles, laboratoires de recherche et entreprises au service de l'innovation.

DES ÉTABLISSEMENTS MIEUX DOTÉS, PLUS AUTONOMES ET QUI DÉVELOPPENT DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION

Un effort budgétaire sans précédent

L'engagement du président de la République de consacrer sur 2007-2012 9 Mds€ à l'enseignement supérieur et la recherche pour en faire le pilier d'une croissance durable a été tenu :

- Les établissements d'enseignement supérieur ont vu leurs moyens de fonctionnement progresser de 627 M€ en cinq ans, contre seulement 527 M€ au cours des dix années précédentes. **Le budget de fonctionnement des universités a augmenté en moyenne de 23 % depuis 2007** ; la dépense par étudiant est passée de 8 619 € en 2006 à **10 180 € (+18 %)**.
- À ces financements récurrents s'ajoutent **un effort d'investissement exceptionnel** avec les 5 Mds€ de **l'opération Campus** et les 20,6 Mds€ des **Investissements d'avenir** consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui permettront de faire émerger, partout sur le territoire, des pôles universitaires d'excellence de niveau mondial.

Les emplois ont été préservés dans l'enseignement supérieur et dans la recherche. Le Plan carrières lancé en 2009 a par ailleurs permis de **valoriser l'engagement des personnels à hauteur de 271 M€**: possibilités d'avancement accéléré, augmentation de 12 % à 25 % des salaires des jeunes maîtres de conférences, prise en compte de toutes les activités, création d'une prime d'excellence scientifique de 3 500 € à 15 000 € par an, doublement de celle réservée aux chercheurs exerçant une activité d'enseignement.

L'autonomie, une révolution au service de la performance

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) rapproche leur fonctionnement des standards internationaux et leur ouvre de nouvelles perspectives en leur donnant les moyens de **bâtir un projet d'établissement, de faire des choix stratégiques de recherche et de formation** et de **mener une véritable politique de recrutement**. Elle prévoit qu'elles bénéficieront toutes de responsabilités et de compétences élargies d'ici 2012 et qu'elles pourront acquérir la propriété des biens immobiliers qui leur sont affectés. **Leur dotation intègre désormais la**

masse salariale et prend en compte la performance en matière de recherche et de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants.

L'effort considérable de modernisation accompli par les universités en matière de gestion budgétaire et comptable, de pilotage des ressources humaines et de systèmes d'information **a permis à 90 % d'entre elles d'accéder à l'autonomie un an avant l'échéance prévue.**

Enfin, la possibilité qui est donnée aux universités de créer des fondations pour accroître et diversifier leurs ressources a contribué au renforcement de leurs liens avec les entreprises. En 4 ans, 41 fondations universitaires ou partenariales ont ainsi vu le jour, avec près de 200 projets dans les domaines de la recherche, de la formation, de la vie étudiante ou encore de l'insertion professionnelle. Une soixantaine d'autres sont actuellement en projet.

L'émergence de pôles régionaux de formation et de recherche

L'autonomie a également favorisé le développement de politiques de site. La fusion des universités strasbourgeoises, marseillaises ou lorraines illustre la dynamique de rapprochement entre universités, grandes écoles, organismes de recherche et entreprises engagée depuis 2007, avec le développement des unités mixtes et des diplômes co-habilités, la montée en puissance des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), le Plan Campus et les Investissements d'avenir.

Créés par la loi de programme pour la recherche de 2006, **les PRES ont permis de structurer le paysage de l'enseignement supérieur en faisant émerger de véritables pôles de formation et de recherche à l'échelle d'un territoire.** Désormais au nombre de 21, ils rassemblent 56 universités et de très nombreux établissements (écoles d'ingénieurs et de management, instituts d'études politiques, instituts nationaux polytechniques, laboratoires de recherche, centres hospitaliers, etc.) qui exercent en commun certaines compétences (doctorat, valorisation, relations internationales), proposent une offre de formation plus cohérente et plus lisible et développent des projets de recherche interdisciplinaires.

Les PRES ont par ailleurs joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du plan Campus, vaste opération de modernisation de l'immobilier universitaire dotée de plus de 5 Mds€, pour permettre le développement de **12 campus d'excellence impliquant 46 universités, 40 écoles et les principaux organismes de recherche.** 760 000 étudiants et 24 000 chercheurs sont concernés par la création de ces clusters associant enseignement, recherche fondamentale, innovation et entrepreneuriat. **Ils sont également au cœur du portage des projets d'investissements d'avenir.**

CONDUIRE TOUS LES ÉTUDIANTS VERS LA RÉUSSITE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Des étudiants mieux formés, du 1^{er} cycle au doctorat

Après avoir lancé dès 2007 **un plan en faveur de la réussite en licence doté de 730 M€**, le Gouvernement s'est attaché à restaurer l'attractivité de ce diplôme en engageant en décembre 2010 une large concertation avec les représentants du monde universitaire et les partenaires sociaux. Celle-ci a débouché début juillet sur la publication d'**un nouvel arrêté qui s'appuie sur les actions menées sur le terrain depuis 2007 et clarifie les enjeux de la nouvelle licence.**

Ce nouveau cadre réglementaire, qui offre à la fois plus d'initiative aux universités et plus de garanties aux étudiants, **conforte l'exigence académique en augmentant le volume horaire minimal d'enseignement,** désormais fixé à 1 500 heures sur l'ensemble du cursus.

La réforme permet également **la mise en place de parcours diversifiés** : la généralisation des dispositifs d'accueil, de soutien et de réorientation (enseignants-référents, tutorat, semestres-rebonds), le développement des parcours d'excellence (cycles préparatoires, bi-licences, collèges de droit) et des

passerelles avec d'autres formations (IUT, CPGE, BTS, écoles d'ingénieurs, etc.) permettent à chacun de **trouver sa voie dans une logique d'orientation progressive et réversible**.

Enfin, la licence devient un diplôme davantage orienté vers l'insertion professionnelle et renforce sa lisibilité aux yeux des étudiants comme des employeurs : **des référentiels de formation élaborés pour chaque grand champ disciplinaire** fixeront désormais les objectifs de la formation, préciseront son contenu en matière d'enseignements, de méthodes pédagogiques et d'évaluation des étudiants et déclineront les compétences attendues des diplômés.

Le gouvernement a par ailleurs engagé la rénovation de plusieurs autres types de formations :

- **Un appel à projet a été lancé en 2010 pour améliorer la réussite en Sections de techniciens supérieurs en encourageant le développement d'actions innovantes** autour de cinq axes : mieux accompagner les élèves, aménager les poursuites d'études, faciliter les réorientations, développer l'alternance et adapter les formations à l'évolution des technologies et du marché de l'emploi.
- **La réforme des Classes préparatoires aux grandes écoles littéraires, la création d'une banque d'épreuves communes aux Écoles normales supérieures et son ouverture en 2011 aux écoles de commerce et de management**, aux Instituts d'études politiques ainsi qu'à plusieurs autres établissements, vise à élargir leurs débouchés, à renforcer leur attractivité et à sécuriser les parcours en passant d'une *logique de sélection* par l'échec à une *logique de classement* et de réussite pour tous.
- **Le contrat doctoral unique apporte aux jeunes chercheurs de nouvelles garanties en faisant du doctorat une expérience professionnelle à part entière**, prise en compte dans le calcul de l'ancienneté et des droits à la retraite, assortie d'une formation et d'une préparation à l'insertion professionnelle et permettant d'exercer tout type de mission liée aux métiers de la recherche (conseil, valorisation, etc.). **Il favorise ainsi leur embauche et leur offre de nouveaux débouchés, en particulier dans le secteur privé.**

Des étudiants mieux accompagnés, pour une plus grande égalité des chances

La mise en œuvre d'un 10^{ème} mois de bourse sur année universitaire 2011/2012 (amorcée en 2010-2011) est venue compléter la réforme des bourses sur critères sociaux entrée en vigueur à la rentrée 2008, qui a permis, grâce à la revalorisation régulière des plafonds de revenus et des taux, **d'augmenter à la fois le montant des aides** (+20 % en moyenne, et jusqu'à 26 % pour les étudiants issus des milieux les plus modestes) **et le nombre de bénéficiaires** (+25,4 % depuis 2007).

Aux bourses sur critères sociaux s'ajoutent l'aide au mérite attribuée aux lycéens ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat et aux 20 % des meilleurs étudiants titulaires de la licence (près de 21 000 bénéficiaires en 2009-2010) **et le complément d'aide à la mobilité internationale** pour les étudiants boursiers qui participent à un programme d'échanges ou effectuent un stage à l'étranger.

Des progrès considérables ont également été accomplis depuis 2007 en matière de logement étudiant, grâce à une politique globale reposant sur :

- **un effort exceptionnel de construction et de réhabilitation de résidences universitaires** : la livraison de plus de 55 000 chambres en 5 ans marque cet effort exceptionnel. Les objectifs en matière de production de nouveaux logements sociaux fixés par le rapport du député Anciaux (plus de 5 000 nouveaux logements par an) ont été atteints pour la 2^{ème} année consécutive, avec 5 870 nouveaux logements sociaux étudiants en 2011. En 4 ans, le budget consacré au logement étudiant a doublé, passant de 64 M€ à 137 M€. Le Plan Campus prévoit en outre la construction de 8 000 logements supplémentaires ;
- **la mise en œuvre de solutions innovantes** (transformation de bâtiments militaires, développement du logement modulaire, de la colocation, du logement intergénérationnel et des Internats d'excellence) **et de mesures destinées à faciliter l'accès au parc locatif privé** :

services « Logement en ville » des CROUS, qui proposent chaque année plus de 50 000 offres, la mise en place par le CROUS d'un site internet, lokaviz.fr, sur lequel les étudiants peuvent retrouver toutes les offres et les réserver en ligne, le site étant ouvert pour l'Île-de-France dès la rentrée 2011 ;

- **le renforcement de la lutte contre les abus** : surtaxe des logements d'une surface inférieure ou égale à 13 m² dont le loyer excède 40 €/m², signature d'une charte sur les bonnes pratiques avec les professionnels, contrôles renforcés et campagne d'information auprès des étudiants ;
- **l'expérimentation d'un « passeport logement étudiant » à la rentrée 2011 dans deux académies**, pour tous les étudiants et tous les logements qui permet la prise en charge d'une caution solidaire pour les impayés de loyer et un prêt aux étudiants pour apporter le dépôt de garantie.

Le « Plan nouveau des bibliothèques », lancé en février 2010, a permis en outre un allongement sensible des horaires d'ouverture, auquel l'État consacre plus d'1 M€ supplémentaire chaque année : à la rentrée 2011, **98 bibliothèques universitaires ouvrent au moins 60 heures/semaine et 42, labellisées NoctamBU, au moins 65 heures** (contre 34 en 2010) ; 8 ont étendu leurs horaires au-delà de 72h (jusqu'à 104h30 à la nouvelle BU Santé de l'université de Nantes) et 2 ouvrent le dimanche (Nice et Paris 13). **La durée moyenne d'ouverture s'établit désormais à 61h, contre 58h en 2008.**

Il prévoit également une **meilleure intégration de la politique documentaire dans les politiques d'établissement et de site**, le **développement du numérique**, grâce notamment à la création d'un dispositif national de coordination des achats de ressources électroniques, et **la construction d'une nouvelle génération de bibliothèques**, plus fonctionnelles et mieux équipées, les *learning centres*.

L'égalité des chances, c'est aussi le droit à l'information et au conseil pour tous. C'est pourquoi le Gouvernement a fait de l'orientation une mission à part entière des universités et créé, par la loi du 24 novembre 2009, un service public d'information et d'orientation tout au long de la vie. **Le développement de la relation lycée-université**, qui permet de s'informer dès la classe de 1^{ère} sur les différentes formations, leurs prérequis et leurs débouchés, **le déploiement du portail Admission Postbac**, qui offre aux futurs étudiants une vision globale de l'offre de formation et les incite à réfléchir en amont à leur projet de poursuite d'études et **la mise en place du dispositif d'orientation active**, qui leur donne la possibilité de recueillir auprès de l'université un avis sur leur projet de poursuite d'études, **permettent désormais à chacun de choisir la formation qui correspond le mieux à son projet.**

C'est enfin l'élargissement de l'accès aux formations d'excellence pour les jeunes issus de milieux modestes : l'objectif de **30 % de boursiers en classes préparatoires aux grandes écoles** a été fixé par le Président de la République dans son discours de Palaiseau du 17 décembre 2008. Les boursiers représentent désormais 24,5 % des admis dans les écoles d'ingénieurs (contre 16 % en 2007) et 23,2 % dans celles de management. **La montée en puissance des Cordées de la réussite**, fondées sur le partenariat entre établissements d'enseignement secondaire et supérieur, **le développement des admissions parallèles et de l'alternance** (le cap des 110 000 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur a été franchi en 2010, contre seulement 53 564 en 2001), **la valorisation de la voie technologique et la réflexion sur l'évolution des épreuves des concours** ouvrent aujourd'hui de nouvelles perspectives en matière d'ouverture sociale de l'enseignement supérieur.

L'ensemble des FOCUS et CLÉS-ACTU : <http://www.porte-parole.gouv.fr>
Gérer votre abonnement : <http://kiosque.porte-parole.gouv.fr/abo/cles-actu>